



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-175

**Convention de refacturation entre la Ville de Dreux et la Ville de Vernouillet relative aux frais engagés par la Ville de Dreux au titre de la mise en place de la vidéoprotection
(Sécurité)**

6.5

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMEN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Josette PHILIPPE.

Par leur volonté de renforcer la sécurité de leurs communes, les villes de Dreux et de Vernouillet ont fait le choix depuis 2021 d'implanter de nouvelles caméras de vidéosurveillance en entrées de villes.

Pour financer les opérations relatives à l'implantation de ces caméras, la ville de Dreux a présenté des dossiers de demande de subvention. Les demandes ont été formulées auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, et en 2025, en complément, au titre de la Dotation de la politique de la ville (DPV).

Les dossiers de demande de subvention présentés concernaient à la fois les collectivités de Dreux et de Vernouillet.

En 2025, au titre du FIPDR, la ville de Dreux a reçu un accord pour une subvention d'un montant de 15 000 € et au titre de DPV un accord pour une subvention d'un montant de 3 000 €.

Les coûts engendrés par ce projet de renforcement de la sécurité ont été supporté par la ville de Dreux. C'est pourquoi une convention doit être signée entre les communes de Dreux et de Vernouillet. Celle-ci a pour objet de permettre le remboursement par la ville de Vernouillet des coûts engagés par la ville de Dreux.

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de refacturation entre les villes de Dreux et de Vernouillet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation entre les villes de Dreux et de Vernouillet.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18/12/2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251216-DEL2025-175-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025